

Loi organique équatorienne pour l'égalité salariale entre femmes et hommes (2024)

Gender Equality · Bonne pratique · Équateur

Score de qualité : 52/100

Niveau de preuve : Descriptif / auto-déclaré

Résumé

En vigueur depuis le 19 janv. 2024, la loi équatorienne sur l'égalité salariale oblige les employeurs publics/privés à rendre compte chaque année et à se soumettre à vérification, avec certification publique — les données BID (2023) montraient ~12 % d'écart pour les femmes.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-16

[National Assembly of Ecuador / Ministerio del Trabajo](#) — consulté le 2026-09-16

[NMS Law - Entra en vigencia la Ley Orgánica para la Igualdad Salarial](#) — consulté le 2026-09-16

[Primicias - Lista la ley para garantizar igualdad salarial](#) — consulté le 2026-09-16

[UQA - Ley Orgánica para la Igualdad Salarial entre Mujeres y Hombres](#) — consulté le 2026-09-16

Citer — Evidoria. *Loi organique équatorienne pour l'égalité salariale entre femmes et hommes (2024)*. ID persistant : 4474d144-0056-4e2b-a03e-badc14ad11f8.